

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE
CAGNES-SUR-MER

RIVIÈRE LE MALVAN

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES D'INONDATION

PLAN DE ZONAGE

Echelle: 1/2500
PRESCRIPTION DU PPR conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 - 28 février 2000
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ENQUÊTE DU _____ au _____
APPROBATION DU PPR: _____

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'ÉQUIPEMENT
SERVICE AMÉNAGEMENT
URBANISME OPÉRATIONNEL

SAFEGE CETIIS
Ingénieurs Coastal
10 rue de la République
06100 CAGNES-SUR-MER

Risque modéré

Risque fort

COTES MAXIMALES EN CRUE CENTENNALE